

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOULIS
LE 10 JUILLET 2020**

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures 30,
Date de la convocation : 06/07/2020 – de l'affichage : 06/07/2020

Présents : BONZOM Bernard – CAZALE Audrey – CAZALE René – DE LUCA Ludovic – FEUILLERAT HERBERT Sylvie – GARCIA Paul – MARIE Elodie – MARTINS Jean-Paul – O'CONNELL Pierre – PAILLAS André – SOUQUE Damien – VIEL Roger.

Procurations (représentés(es)) :

Mme NORMAND Peggy, procuration à Mme MARIE Elodie
Mme FERAL Jeanine, procuration à Mr PAILLAS André
Mr CATHALA André, procuration à Mr VIEL Roger

Secrétaire de séance : Mme MARIE Elodie

1) Décision de tenue à huis clos du conseil municipal

Le conseil municipal est ouvert au public et à un maximum de 6 personnes au vu des conditions sanitaires.

2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Après lecture du compte-rendu du précédent conseil municipal vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	15

3) Désignation des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants aux élections Sénatoriales

L'an deux mille vingt et le vendredi 10 juillet à dix huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de MOULIS, étant réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie de MOULIS , après

convocation légale, sous la présidence de Monsieur SOUQUE Damien, Maire.
Monsieur le Maire, déclare que pour les élections sénatoriales, du 27 septembre 2020, doivent être désignés 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Sont candidats :

SOUQUE Damien, BONZOM Bernard, CAZALE René, FEUILLERAT HERBERT Sylvie,
O'CONNELL Pierre, VIEL Roger.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	14

Après délibération, le conseil municipal désigne :

3 titulaires :

Viel Roger, Cazalé René, Souque Damien

3 suppléants :

O'Connell Pierre suppléant de Viel Roger

Bonzom Bernard suppléant de Cazale René

Feuillerat Herbert Sylvie suppléante de Souque Damien

Ont signé les membres présents pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Séance levée à dix neuf heures et trente minutes

Le Maire
SOUQUE Damien